

N°68

Objet :

AUTORISATIONS DE  
PROGRAMME ET CREDITS  
DE PAIEMENT - MISE A JOUR

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

26 NOVEMBRE 2025

Date de la Convocation :

20 NOVEMBRE 2025

Date d'affichage de la  
convocation :

20 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjointes,**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	07
Membres absents :	02

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/2025**

**N°068**

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - MISE A JOUR**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
**Vu** la délibération n°20 du 6 avril 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

**Vu** le Règlement financier et budgétaire, et notamment les titres 2 et 3 relatifs à la gestion pluriannuelle, adopté par délibération n°19 du 6 avril 2022,

**Vu** la délibération n° 13 du 9 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

**Vu** la délibération n°55 du 8 octobre 2025 relative à la décision modificative n° 1 du budget primitif de 2025

**Vu** la délibération n°067 du 26 novembre 2025 relative à la décision modificative n° 2 du budget primitif de 2025

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 14/11/2025

**Considérant qu'il est nécessaire de réajuster** les autorisations de programme et crédits de paiement rattachés à ces opérations comme indiqués ci-dessous :

- L'AP de l'opération « Plan d'investissement pour les équipements scolaires » est augmentée de 57 000 €, passant ainsi de 2 124 155,41 € à 2 181 155,41 €. Les crédits de paiement rattachés à cette opération sont augmentés du même montant.
- Les AP des autres opérations restent inchangées.
- Une partie des crédits de paiement pour l'École Haigneré et le CTM sera reportée sur l'exercice 2026, en raison des délais de transmission et de traitement des pièces justificatives nécessaires à la liquidation des dépenses.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements comme suit :

Numéro de l'opération	Libellé de l'opération	AP initial	Evolution du montant de l'AP	AP modifié
2022001	ECOLE HAIGNERE	7 603 428.60	0	7 603 429
2022002	DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE	2 124 155.41	+57 000	2 181 155.41
2022003	CTM	8 883 157.12	0	8 883 157.12
2022004	CHARPENTE MAIRIE	650 000	0	650 000

Les opérations ont commencé avant le vote des AP/CP (non obligatoire avant 2022). Une partie de l'opération a donc été payée avant la création de l'AP.

Numéro de l'opération	Libellé de l'opération	AP modifié	CP2025 initial	CP 2025 modifié	CP2026 initial	CP 2026 modifié	CP2027	CP2028
2022001	ECOLE HAIGNERE	7 603 428.60	1 600 000	1 400 000	0	200 000		
2022002	DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE	2 181 155.41	400 000	457 000	400 000	400 000	200 000	200 000
2022003	CTM	8 883 157.12	50 710	40 710	0	10 000		
2022004	CHARPENT E MAIRIE	650 000	200 000	200 000	300 000	300 000	150 000	

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits de paiements ouverts au budget 2025 sont inscrits au budget 2025 sur les quatre opérations concernées.

Fait et délibéré à Achères, le 26 novembre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le ..... 04/12/2025  
Pour le Maire et par délégation

O. CASENAZ  
PGS

Pour extrait conforme,

